



## COMMISSION DES ARBITRES

MARDI 25/11/2025 à 18h30

### Procès-Verbal N°731

#### **PRESENTS :**

Président de séance : LAZAMI Fouad  
Secrétaire de séance : SABATINO Joseph  
KODJADJANIAN Jean Marie - SAINT- ALBIN Laurent - CUSANNO Stéphane - HOCINE Halime.

#### **EXCUSES :**

LALO Aboubakar - BOUAZIZ Djamel - CHAARI Hassen - KIAL Amenay - LAOUAR Hocine - LAZZAROTTO Jean-Laurent - ABELA Stéphane - HUERTAS Pierre - DEHMANI Monia - BELBACHIR Hamza - VAGNEUX Luc - SPARAPANO Patrick - THEVENIN Cyril -

**ASSISTE:** BEN EL HADJ Hakim - CTDA

[arbitres@isere.fff.fr](mailto:arbitres@isere.fff.fr)

#### **RAPPEL PRINCIPE DE NEUTRALITE**

La CDA recommande aux arbitres de bien faire respecter scrupuleusement les dispositions du principe de neutralité édictées par le président de la FFF en date du 20 décembre 2023.

Néanmoins, le président de la LAURAFOOT a proposé, en conseil de ligue le 30 novembre 2024 « d'admettre le port des collants entre le 1er novembre et le 28/29 février en cas de grand froid et sous réserve de l'accord exprès de l'arbitre ».

On entend par « grand froid » des températures en **dessous de 0 degré** mais cela doit rester à la discrétion de l'arbitre qui peut accorder le port des collants durant cette période.

**Toutefois les caches coux / oreilles, les bonnets sont formellement interdits.**

#### **CAISSE DE PEREQUATION**

**Seniors D1 à D3, U19 D1 et U17 D1**

**Séniors D4 et U19 D2**

Désormais, le District prendra en charge directement le paiement des arbitres pour ces rencontres. En conséquence, le montant correspondant sera imputé aux clubs concernés.

- Virement vers le **20 du mois suivant**.

#### **NOTE AUX CLUBS**

Le règlement de la CDA stipule que les arbitres doivent être payés les jours des matchs.

La CDA convie les clubs au respect strict de cette disposition.

Les arbitres non indemnisés le jour du match doivent adresser un mail à la CDA.

## NOTE AUX OBSERVATEURS

Programmation d'un stage théorique des observateurs le **jeudi 5 mars 2026** au district à 18h30 précédé d'une observation d'arbitre commune le dimanche 1er Mars 2026.

## NOTE AUX ARBITRES

Planning des entraînements sur la piste d'athlétisme de la Côte St André avec Stéphane ABELA tous les **mercredis**.

- **3 décembre 2025** - 19h à 20h15
- **7 janvier 2026** - 19h à 20h15
- **4 février 2026** - 19h à 20h15
- **4 mars 2026** - 19h à 20h15
- **8 avril 2026** - 19h à 20h15
- **6 mai 2026** - 19h à 20h15
- **3 juin 2026** - 19h à 20h15

### RAPPELS :

- Il est demandé aux arbitres de consulter les désignations via un navigateur internet, le **portail des officiels** pour leurs convocations aux matchs (éviter l'**application « Officiels »**)
- Aucun règlement le jour du match en catégories suivantes (mis en place cette saison) D4 - U19 D2 - Le paiement sera effectué par le district le 20 du mois suivant.

### INFORMATION IMPORTANTE : suite à de nombreux manquements :

- Les arbitres qui ne remplissent pas correctement la FMI seront convoqués pour assister à une formation FMI organisée par le district et tant qu'ils n'auront pas refait cette formation les arbitres concernés ne seront plus désignés.
- Des sessions de formation FMI seront programmées tout au long de la saison si nécessaire. Merci aux arbitres d'être vigilants lors de la rédaction de la FMI. En cas de difficultés, veuillez contacter le référent FMI du district.

## COURRIERS DES CLUBS - LIGUE

LAURA FOOT : courrier de GENEBRIER Vincent - Concernant la FIA FUTSAL - Félicitations au major BM. Lu et noté

FC2A : Nous vous rappelons que les frais d'arbitrage doivent être réglés le jour du match et cela dans les catégories non prévues par la caisse de péréquation.

US BIEVRE EST : Lu et noté.

ES BIZONNES : Lu et noté

USBR FOOT : Lu et noté.

US CREYS MORETEL : Lu et noté.

### Demandes d'arbitre :

*Rappel aux clubs : Pour un traitement adéquat de vos demandes d'arbitre, veuillez bien spécifier la date du match, adversaire, division...et envoyées dans les délais réglementaires (au moins 2 semaines).*

- Courrier de CF ESTRABLIN : concernant le match ENT.VAREZE-EYZIN / ESTRABLIN - U17 D3 du 06/12/2025
- Courrier FC VALLEE DE LA GRESSE : Match Turcs de Grenoble / FCVG 2 en foot à 8 du 1/12/2025
- Courrier US RO CLAIX 2 : Match US RO CLAIX 2 / Noyarey 2 - D5.

Transmis aux désignateurs. Satisfaction vous seront données dans la mesure de nos disponibilités.

## COURRIERS DES ARBITRES

AFONSECA HENRIQUES Tiago José : Lu et noté. Transmis au service comptabilité  
BANGOURA Salifou : lu et noté

CABARET Yves : Merci de suivre la procédure habituelle pour vous mettre indisponible aux dates où vous êtes absent pour l'arbitrage .

KESHAVARZ Ehsan : Lu et noté. Transmis au service comptabilité.

MILIANI Hafed : Votre demande concerne le statut de l'arbitrage .

MORAUX Gabin : Merci de suivre la procédure habituelle pour vous mettre indisponible aux dates ou vous êtes absent pour l'arbitrage .

SHAIEK Wissem : Lu et noté.

SUISSE GUILLAUD Jean Noel : lu et noté .

TCHIKAKPA M. : Lu et noté

TCHOUPA Rodrigue : Pour non paiement, Il faut envoyer votre demande sur les mails suivants : [district@isere.fff.fr](mailto:district@isere.fff.fr) - [arbitres@isere.fff.fr](mailto:arbitres@isere.fff.fr) - Mettre votre justificatif de frais de déplacement en annexe pour les montants .

TIDADINI Jalil : lu et noté -

VAILLANT Franck : lu et noté

ZEMZEMI Oualid : Lu et noté.

### RAPPEL DES DATES DES STAGES OBLIGATOIRES POUR TOUS LES ARBITRES PENDANT LA PERIODE DE LA TREVE HIVERNALE – AU DISTRICT DE L'ISERE (SASSENAGE)

Nous vous rappelons les dates des stages obligatoires pour tous les arbitres pendant la période de la trêve hivernale – au District de l'Isère à Sassenage :

- **D1- D2** : Matin -le 10/01/2026 de 8H30 à 12H00
- **AA** : Après-midi - le 10/01/ 2026 de 13h30 à 17h00
- **D3- JAD - JAS** : Matin - le 17/01/2026 de 8H30 à 12H00
- **D3 JEUNES/FEMININES** : Après-midi - le 17/01/ 2026 de 13h30 à 17h00
- **D4 - D5** : Matin - le 18/01/2026 de 8H30 à 12H00.

**La présence des arbitres est obligatoire, en cas d'indisponibilité, les arbitres devront en aviser la CDA et participer à une autre session.**

Président de séance  
LAZAMI Fouad

Secrétaire de rédaction  
SABATINO Joseph

### ATTENTION

**LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

**L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.